

New York, le 7 mars 2013

S.E. Mr. Abdelmalek Sellal
Premier Ministre de la République algérienne

Objet: Les perspectives de ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI)

Mr. le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de vous écrire au nom de la Coalition pour la Cour Pénale Internationale (CPI), un réseau mondial de plus de 2,500 sociétés civiles présentes dans 150 pays et œuvrant en faveur d'une CPI juste, efficace et indépendante et, visant à accroître l'accès à la justice pour les victimes de crimes contre l'humanité, de génocide et de crimes de guerre.

Dans le cadre de sa Campagne de ratification universelle du mois de mars 2013, la Coalition encourage votre gouvernement à accélérer le processus de ratification du Statut de Rome de la CPI. De façon tout à fait louable, l'Algérie a signé le Statut de Rome de la CPI le 28 décembre 2000, peu après l'achèvement du traité le 18 juillet 1998. À ce jour, 122 États sont devenus membres du Statut de Rome. Bien que cela représente une réussite remarquable, continuer à garantir l'acceptation universelle de la Cour reste un objectif important pour garantir l'efficacité de la CPI dans l'obtention de la justice pour les crimes graves, peu importe où ils sont commis.

Il est important de souligner que l'Algérie a signé l'Accord Bilatéral d'Immunité (ABI) avec les États-Unis en avril 2004. Les États-Unis ont cessé leur politique consistant à encourager les États à conclure des accords bilatéraux garantissant le non transfert de leurs ressortissants à la CPI. Les États-Unis sont devenus plus favorables à la Cour et ont suspendu les sanctions économiques, imposées précédemment aux États ayant adhéré à la CPI. Depuis 2009, les États-Unis ont envoyé une délégation aux sessions annuelles de l'Assemblée des États parties. Ils ont également participé à la toute première conférence de révision du Statut de Rome en 2010 à Kampala, en Ouganda et, ont soutenu les renvois des situations au Darfour, au Soudan et en Libye devant la Cour pénale internationale, par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Les délégations du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MOAN), dont faisait partie l'Algérie, ont constitué une force motrice de la création de la Cour depuis le début des négociations sur la CPI il y a plus de 20 ans. En particulier, le Royaume de Jordanie, qui a ratifié le Statut de Rome en 2002, a joué un rôle prépondérant dans la création de la Cour, notamment lorsqu'il a assuré la présidence de l'Assemblée des États parties, de 2002 à 2005. Récemment, la région a montré un intérêt croissant pour la CPI, illustré par l'adhésion de la Tunisie au Statut de Rome en 2011. De nombreux débats officiels ont eu lieu, à l'instar du séminaire de haut niveau sur la CPI organisé par l'Emir Hamad bin Khalifa Al Thani à Doha en mai 2011. Les représentants de l'Égypte, du Maroc, du Koweït et de la Palestine ont également exprimé leur intention de rejoindre la CPI. L'engagement actuel des États de la Ligue arabe envers la CPI est sans précédent. Il est rare qu'un jour s'écoule sans information relative à justice pénale internationale en provenance de la région MOAN. Il ne fait aucun doute que les États de la région peuvent devenir des acteurs clés du développement et de la pratique du droit pénal international.

L'Algérie faisait parties des pays ciblés par le second cycle de l'Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (EPU), organisé en mai 2012. À cette occasion, l'Algérie a reçu des recommandations l'encourageant à ratifier (Slovaquie, Slovénie, Espagne, Hongrie) ou à envisager de ratifier (Costa Rica) le Statut de Rome, y compris l'APIC (Slovaquie), et d'aligner pleinement sa législation nationale sur les obligations découlant du Statut de Rome (Slovénie, Lettonie, Hongrie) notamment par l'incorporation de la définition des crimes et des principes généraux du Statut de Rome, et par l'adoption des dispositions permettant la coopération avec la Cour (Lettonie).

Alors que l'Algérie a accepté les recommandations concernant la ratification de plusieurs instruments internationaux, sa réponse aux recommandations relatives à la CPI est toujours en attente. La Coalition vous encourage à accepter les recommandations relatives à la CPI et d'adopter les mesures nécessaires à la ratification du Statut de Rome de la CPI dès que possible. Ces progrès sont particulièrement importants étant donné que l'Algérie s'est engagée à défendre l'état de droit grâce à des réformes politiques et institutionnelles pour la protection de la gouvernance participative et la reconnaissance des principes de la justice internationale. Au cours de sa mission en Algérie de septembre 2012, la Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a salué la ratification de la plupart des principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme par l'Algérie, et l'intérêt manifesté par le pays pour la ratification de deux des traités restants, à savoir la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le Protocole facultatif à la Convention contre la torture. Nous demandons respectueusement à l'Algérie de rajouter le Statut de Rome à cette liste de traités essentiels à ratifier. Il est également important que le cadre législatif existant soit examiné pour garantir que la législation nationale se trouve en conformité avec les dispositions du Statut de Rome.

L'adhésion au Statut de Rome confère également une protection juridique à la population et au territoire de tous les États parties, contre les menaces potentielles de futurs crimes. Dans le cas de l'Algérie cet élément est particulièrement important étant donné l'escalade de la violence qui a lieu au Mali, votre pays voisin. L'adhésion permettrait à l'Algérie de façonner le future de la justice pénale internationale grâce à sa participation à toutes les négociations et décisions de l'Assemblée des États parties, notamment en proposant des modifications pour les amendements du Statut de Rome ou en présentant des candidats aux postes de juge ou de procureur à la CPI et, en votant lors de ces élections.

La Coalition vous enjoint, Mr le Premier ministre, de saisir cette opportunité et profiter de cette nouvelle dynamique pour réaffirmer l'engagement de l'Algérie envers la lutte contre l'impunité et, venir grossir les rangs des pays de la région MOAN ayant ratifié le Statut de Rome.

Nous espérons pouvoir vous compter très prochainement parmi les États parties de la CPI.

Cordialement,

Brigitte Suhr
Directrice des programmes régionaux

Leila Hanafi
Coordinatrice régionale – Moyen Orient et Afrique du Nord

CC:

S.E. Mourad Medelci, Ministre des Affaires étrangères

S.E. Mohamed Charfi, Ministre de la Justice

S.E. Mourad Benmehidi, Ambassadeur et Représentant permanent à l'ONU

8774310827

